

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF1681

présenté par

M. Pichereau, M. Fugit, M. de Rugy, M. Person, Mme Vidal, Mme Sylla, M. Perrot, M. Batut,
M. Haury, M. Dombreval, Mme Robert, Mme Boyer, Mme Charrière, M. Vignal, M. Delpon,
M. Le Bohec et Mme Couillard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.